

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 14 décembre 2009 à 20 heures.

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Noëlla Dufour, conseillère*  
*M. Rémy Guay, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*  
*M. Marc Bussièrès, directeur du service des loisirs*

### **NO. 9132-12-09** **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, avec la mention « affaires nouvelles ».

### **NO. 9133-12-09** **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise vendredi le 11 décembre 2009.

#### **Procès-verbaux transmis :**

- Procès-verbal des élections du 1<sup>er</sup> novembre 2009
- Assemblée ordinaire du lundi 9 novembre 2009
- Assemblée extraordinaire du lundi 23 novembre 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

### **NO. 9134-12-09** **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2009**

---

Les comptes à payer du mois de novembre 2009 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 969 810,96 \$, certificat de crédit no. 09-12-0369 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et adoptée à l'unanimité.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009**

### **NO. 9135-12-09 OCTROIS D'AIDES FINANCIÈRES**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Fibrose Kystique section La Malbaie 50,00 \$
- Opération Nez Rouge 50,00 \$

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

### **NO. 9136-12-09 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que monsieur Réal Asselin, conseiller au district no. 4, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er janvier au 30 avril 2010.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1.

### **NO. 9137-12-09 EMPRUNT TEMPORAIRE DÉBUT D'ANNÉE 2010**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont n'aura pas les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration pour les premiers mois de l'année 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont devra avoir recours, si nécessaire, à un emprunt temporaire en attendant les revenus de taxes;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que Mme Brigitte Harvey, directrice générale soit autorisée à effectuer un emprunt temporaire encaissable par tranches de 100 000 \$ ou moins, selon les besoins mensuels jusqu'à concurrence de 500 000 \$, devant être remboursable avec les revenus de taxes, et ce, le plus tôt possible.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que la directrice générale ou son adjoint sont autorisés à signer tous les documents nécessaires relatifs à cet emprunt temporaire.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Clermont, M. Julien Tremblay, directeur, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1.

### **NO. 9138-12-09 APPEL D'OFFRES PUBLIC RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE-COLLECTIVE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat avec la compagnie SSQ Vie concernant la couverture d'assurance-collective vient à échéance le 31 mars 2010;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres pour les protections d'assurance-collective pour les employés de la Ville de Clermont;**

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009**

---

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la firme Samson Groupe-Conseil soit autorisée à procéder à un appel d'offres public et à formuler ses recommandations suite à l'analyse des soumissions reçues;

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Jean Samson, Samson Groupe-Conseil, 275 boul. des Braves, bureau 310, Terrebonne (Qc) J6W 3H6.

### **NO. 9139-12-09**

#### **VENTE DE TERRAIN À CLAUDE RIVERIN ET SOPHIE RATTÉ**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à monsieur Claude Riverin et madame Sophie Ratté, demeurant au 83 rue Beloeil à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 498 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 877,7 mètres carrés, pour un coût total de 17 337,30 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 12 novembre 2009.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Claude Riverin et madame Sophie Ratté, 83 rue Beloeil, Clermont (Québec) G4A 1H4 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

### **NO. 9140-12-09**

#### **VENTE DE TERRAIN À KIM VEILLEUX**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à madame Kim Veilleux, demeurant au 45 rue Jean-Baptiste-Côté à La Malbaie, un terrain connu et désigné comme étant le lot 3 257 455 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 518,5 mètres carrés, pour un coût total de 10 241,98 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 9 décembre 2009.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Kim Veilleux, 45 rue Jean-Baptiste-Côté, La Malbaie (Québec) G5A 1V6 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

### **NO. 9141-12-09**

#### **VENTE DE TERRAIN À RAYNALD BERGERON ET NANCY TREMBLAY**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à monsieur Raynald Bergeron, demeurant au 125 rue Malcolm-Fraser à La Malbaie, et à madame Nancy Tremblay, demeurant au 20, rue Mgr Savard à Clermont à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 513 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 787,7 mètres carrés, pour un coût total de 15 776,82 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 14 décembre 2009.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009**

---

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarceaux sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Raynald Bergeron, 125 Malcolm-Fraser, La Malbaie, Québec G5A 1A2, à madame Nancy Tremblay, 20 rue Mgr Savard, Clermont, Québec, G4A 1E5 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

### **NO. 9142-12-09**

#### **NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT AUPRÈS DE LA CORPORATION DES PATRIOTES**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont délègue monsieur Jean-Marc Tremblay à siéger pour et au nom de la Ville de Clermont sur le comité de la Corporation des Patriotes Inc.

La présente résolution abroge la résolution no. 7038-04-00.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Dorothée Lepage, présidente, 21 rue Vermont, suite 208, Clermont, Qc G4A 1H7.

### **NO. 9143-12-09**

#### **SUBVENTION CHEMIN À DOUBLE VOCATION**

---

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

**ATTENDU QUE** les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** la compagnie Abitibi Bowater a déjà fourni, à la demande de la Ville de Clermont, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent le chemin du Friche (route de contournement);

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours;

<b>NOM DU CHEMIN</b>	<b>LONGUEUR À COMPENSER</b>	<b>RESSOURCE TRANSPORTÉE</b>	<b>NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS/AN</b>
Chemin du Friche (route de contournement)	3,9 km	Copeaux de bois	14 863

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin du Friche (route de contournement) ce, sur une longueur totale de 3,9 km.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009**

**QUE** la présente résolution soit adressée au Ministère des Transports, 628 Chemin du Golf, La Malbaie, Québec, G5A 1E7 ainsi qu'à la MRC de Charlevoix-Est, 172 Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1.

**NO. 9144-12-09**

### **PERMIS POUR MUSIQUE À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE – PÉRIODE DES FÊTES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fabrique de Clermont a demandé à la municipalité l'autorisation de faire jouer de la musique à l'extérieur de l'Église de Clermont, les 24, 25 et 31 décembre 2009 ainsi que le 1<sup>er</sup> janvier 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement VC-341-04-5 concernant les nuisances publiques prévoit à l'article 4 la possibilité du conseil municipal d'autoriser par résolution l'émission d'un permis spécifique et ce à certaines conditions;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin appuyé par monsieur Luc Cauchon et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont autorise l'émission d'un permis pour faire jouer de la musique à l'extérieur de l'Église de Clermont les 24, 25 et 31 décembre 2009 et le 1<sup>er</sup> janvier 2010, entre 10 h et 17 h.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Fabrique de Clermont, 20 rue des Érables, Clermont, Qc ainsi qu'à la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, 168 Boul. Notre-Dame, Clermont, Qc G4A 1G1.

**NO. 9145-12-09**

### **SERVITUDE BELL ET HYDRO-QUÉBEC – AUTORISATION DE SIGNATURES**

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer un contrat de servitude avec les compagnies Bell et/ou Hydro-Québec pour la desserte du prolongement dans le développement domiciliaire PAAAt (rue Antoine-Grenier et rue projetée).

**QUE** la présente résolution soit adressée à Me Lise Robitaille, notaire, 157 Boulevard Notre-Dame, Clermont, Qc G4A 1H7.

**NO. 9146-12-09**

### **ACCEPTATION DU CONTRAT D'HYDRO-QUÉBEC POUR DÉPLACEMENT DE POTEAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont est autorisée, par son règlement no. VC-411-09, à procéder à des travaux de prolongement de son développement domiciliaire, principalement sur la rue Antoine-Grenier;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, la Ville de Clermont doit demander à la compagnie Hydro-Québec de procéder à un déplacement d'une portion du réseau déjà installé sur la rue Antoine-Grenier;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont informe la compagnie Hydro-Québec qu'elle accepte l'estimation des coûts des travaux du projet de déplacement de réseau no. DCL20506934, au montant de 22 688,40 \$.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009**

Également, que monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics soit autorisé à procéder à la signature de l'autorisation de travaux présentée par la compagnie Hydro-Québec.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Michel Dumont, projeteur, Hydro-Québec, Unité projets et services, 2625 Boul. Lebourgneuf, Québec, Qc G2C 1P1.

### **NO. 9147-12-09**

#### **DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1 – JOCELYN HARVEY ENTREPRENEUR INC.**

**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 9068-09-09 la Ville de Clermont octroyait le contrat de construction des infrastructures municipales pour son projet d'agrandissement du Parc Industriel;

**ATTENDU QU'**une partie des travaux sont complétés et qu'après étude, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande la demande de paiement no. 1 présentée;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu de procéder au versement de la demande de paiement # 1 à la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au montant de 692 392,88 \$ incluant les taxes applicables.

**QUE** copie de la présente résolution soit adressée à Monsieur Jocelyn Harvey, Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 454 Chemin de la Vallée, La Malbaie, Qc G5A 1C5.

### **NO. 9148-12-09**

#### **PROJET D'ENSEIGNE – CLINIQUE DENTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Pierre-Charles Poulin de la clinique dentaire a déposé au comité une demande pour le remplacement de l'enseigne commerciale sur socle au 198 boulevard Notre-Dame à Clermont;

**CONSIDÉRANT QUE** tout projet d'enseigne fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** l'enseigne proposée est conforme au Règlement de zonage de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no. 2009-12-166 le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation de la demande;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l'installation d'une enseigne commerciale et recommande à l'inspecteur municipal l'émission du permis requis.

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009**

**DIVERS :**

Sept personnes étaient présentes. Mme Ginette Simard de la bibliothèque municipale a remis de la documentation aux membres du conseil sur les réalisations 2009 de la bibliothèque et sur ses projets pour 2010.

**NO. 9149-12-09  
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 25.

---

**Jean-Pierre Gagnon, maire**

---

**Brigitte Harvey  
Directrice générale**